

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture
et de la Ruralité, concernant
**Les résultats détaillés de l'enquête européenne
concernant la surcharge administrative
et les complexités associés à la mise en œuvre de la PAC**

Cela fait un an que la Commission européenne a mené une enquête concernant visant à identifier les charges administratives et les complexités associées à la mise en œuvre de la Politique agricole commune (PAC). Cette initiative, lancée en réponse aux préoccupations exprimées par le secteur agricole, notamment à travers les manifestations du début d'année 2024, reflète une volonté commune d'améliorer la gestion des politiques agricoles à l'échelle européenne.

27.000 réponses ont été reçues, dont 81 % provenaient d'agriculteurs européens ayant sollicité les aides PAC. Ces premières conclusions mettaient en évidence une demande claire de simplification des démarches administratives et une meilleure lisibilité des règles applicables.

Les résultats détaillés, pour leur part, étaient annoncés pour l'automne 2024 mais aucune date précise n'avait été communiquée par la Commission européenne. Je souhaite faire le point sur ce dossier et les résultats de cette enquête.

Madame la Ministre peut-elle m'indiquer si la Commission européenne a communiqué les résultats détaillés de cette enquête menée au printemps 2024? Dans l'affirmative, pouvez-vous me transmettre ceux-ci? Si ce n'est pas encore le cas, quelles raisons expliquent ce retard et à quelle échéance les résultats seront-ils disponibles?

Réponse de la Ministre Dalcq:

[Juin 2025]

L'enquête de la Commission européenne sur la simplification de la Politique agricole commune (PAC), ouverte en ligne du 7 mars au 8 avril 2024 dans toutes les langues officielles de l'Union, a recueilli près de 27.000 réponses, dont 81 % émanaient d'agriculteurs ayant sollicité un soutien au titre de la PAC.

Elle a permis de recueillir les retours directs des agriculteurs sur les lourdeurs administratives qu'ils rencontrent. Les conclusions de cette enquête ont bien été publiées par le Réseau européen de la PAC le 14 mai 2025

(https://eu-cap-network.ec.europa.eu/publications/study-simplification-and-administrative-burdenfarmers-and-other-beneficiaries-under_fr).

Les résultats mettent en évidence plusieurs constats:

- le processus de demande d'aide de la PAC et le respect des conditions obligatoires des mesures volontaires de la PAC sont généralement perçus comme trop compliqués;
- près de la moitié des agriculteurs ont déclaré avoir dû fournir la même information plus d'une fois. Il s'agissait notamment de demandes liées à des questions fiscales et financières, de demandes d'informations sur l'utilisation ou l'attribution des terres ou de données environnementales;
- 33 % des répondants consacrent plus de six jours par an aux tâches administratives liées aux demandes d'aides PAC;
- 78 % des agriculteurs ont recours à un tiers (coopératives, conseillers, et cetera) pour accomplir ces démarches;
- 36 % des exploitations ont été contrôlées au moins une fois au cours des trois dernières années, et 16 % ont subi trois contrôles ou plus sur cette période;
- la moitié des agriculteurs utilisant des dispositifs mobiles pour transmettre des photos géolocalisées rencontrent des difficultés techniques ou pratiques.

La demande d'aides constitue l'étape la plus chronophage, représentant la source majeure de charge administrative pour les agriculteurs. Par ailleurs, les écorégimes et les BCAE sont souvent perçus comme trop rigides, ce qui limite leur adaptation aux réalités locales.

L'étude conclut que la simplification des procédures doit être menée à la fois au niveau de l'Union européenne et des États membres, en tenant compte des spécificités nationales. Une approche ciblée de la simplification permettrait de renforcer l'autonomie décisionnelle des agriculteurs et de favoriser leur liberté d'action.

L'enquête révèle également un besoin fort de clarté et d'accompagnement de la part des agriculteurs, notamment à travers des services de conseil, de formation et d'information adaptés. Concomitamment à cette enquête, la Commission avait lancé, début 2024, le Dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'UE.

Ce dialogue visait à définir une vision commune pour un système agricole et alimentaire durable. Il s'est appuyé sur les contributions d'acteurs-clés du secteur agroalimentaire, de la

société civile, du monde académique et des communautés rurales. Ce Dialogue a abouti à un rapport final remis le 4 septembre 2024 à Mme Von der Leyen. Il recommande un soutien renforcé aux agriculteurs, une transition écologique équitable, et une meilleure valorisation de l'innovation. Ces conclusions ont servi de base à la nouvelle Vision agricole présentée en Février 2025 par le Commissaire Hansen.

Dans le prolongement de cette démarche, la Commission a adopté le 14 mai 2025 un paquet de modifications législatives visant à simplifier la mise en œuvre des Plans stratégiques de la PAC. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer lors d'une précédente question parlementaire, ce paquet prévoit notamment:

- une flexibilité accrue pour les États membres dans la gestion de leurs plans stratégiques PAC;
- des assouplissements de la mise en œuvre de la conditionnalité;
- une meilleure reconnaissance des pratiques durables de l'agriculture biologique;
- un régime de soutien plus attrayant pour les petites exploitations;
- des options de financement pour améliorer la compétitivité des exploitations.